



Données de l'ICIS sur les hôpitaux et les services d'urgence liées à l'abus de médicaments d'ordonnance

L'abus de médicaments d'ordonnance — aussi appelé « utilisation inappropriée de médicaments d'ordonnance » — peut entraîner une dépendance, une surdose, des problèmes de santé chroniques et même la mort. Les données pancanadiennes sur les hôpitaux et les services d'urgence aident à répondre aux questions telles que les suivantes :

- Combien de personnes ont été examinées au service d'urgence ou hospitalisées en raison d'un diagnostic d'intoxication attribuable à un médicament à risque élevé d'abus?
- Quels traitements sont les plus souvent utilisés chez les personnes qui reçoivent un diagnostic dans les cas de trouble attribuable à l'utilisation d'opioïdes?
- Quelle est la durée moyenne du séjour en soins de courte durée des personnes ayant reçu un diagnostic principal de toxicomanie?

La [Base de données sur les congés des patients \(BDGP\)](#) de l'ICIS contient des données provenant d'établissements de soins de courte durée de l'ensemble des provinces et territoires, sauf le Québec; les données de cette province sont conservées dans la [Base de données sur la morbidité hospitalière \(BDMH\)](#).



Institut canadien
d'information sur la santé
Canadian Institute
for Health Information

Les données sur toutes les visites au service d'urgence en Ontario et en Alberta — et sur une partie des visites à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse, au Manitoba, en Saskatchewan, en Colombie-Britannique et au Yukon — figurent dans le [Système national d'information sur les soins ambulatoires \(SNISA\)](#).

Le tableau 1 présente des exemples de types de données contenues dans la BDCP, la BDMH et le SNISA.

Tableau 1 Types de données figurant dans la BDCP, la BDMH et le SNISA

Type de données	Exemples	Base de données
Données sur le patient	Date de naissance	BDCP, BDMH et SNISA
	Sexe	BDCP, BDMH et SNISA
	Code postal	BDCP, BDMH et SNISA
Données administratives	Dates d'admission ou d'inscription et dates de sortie	BDCP, BDMH et SNISA
	Issue de la visite	SNISA
	État à la sortie	BDCP et BDMH
	Service du dispensateur	BDCP, BDMH et SNISA
Données cliniques	Diagnostics (codes de la CIM-10-CA)	BDCP, BDMH et SNISA
	Type de diagnostic	BDCP et BDMH
	Interventions (codes de la CCI)	BDCP, BDMH et SNISA
Données sur le service	Niveau sur l'Échelle canadienne de triage et de gravité	SNISA
	Unité de soins spéciaux	BDCP et BDMH
	Indicateurs de santé mentale	BDCP et BDMH

Remarques

CIM-10-CA : Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes, dixième version, Canada.
CCI : Classification canadienne des interventions en santé.

La BDCP et la BDMH enrichissent la [Base de données sur la santé mentale en milieu hospitalier \(BDSMMH\)](#), qui recueille des données de partout au Canada sur les hospitalisations en raison de maladies mentales ou de toxicomanie. Le [Système d'information ontarien sur la santé mentale \(SIOSM\)](#) fournit à la BDSMMH des données provenant de tous les hôpitaux ontariens qui disposent de lits en santé mentale réservés aux adultes et de 2 hôpitaux psychiatriques qui disposent de lits en santé mentale réservés aux enfants et aux adolescents.

Le SIOSM contient également des données provenant de 3 établissements de l'extérieur de l'Ontario.

Codes de diagnostic liés à l'utilisation d'opioïdes, de sédatifs ou d'hypnotiques, et de stimulants

Les codes de diagnostic de la CIM-10-CA sont utilisés dans la BDCP et le SNISA. Cette classification a été élaborée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et modifiée par l'ICIS en fonction des besoins en données canadiennes sur la morbidité.

Un diagnostic peut être saisi comme le « problème principal » ou un « autre problème » à l'aide des codes de la CIM-10-CA ou du Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux, quatrième édition (DSM-IV). Les codes du Thésaurus canadien des diagnostics en médecine d'urgence (TCDMU) ont été couplés avec les codes de la CIM-10-CA.

Le risque d'abus est élevé pour 3 types de médicaments d'ordonnance :

- les opioïdes (normalement utilisés pour traiter la douleur);
- les benzodiazépines (normalement utilisés pour traiter l'anxiété et les troubles du sommeil);
- les stimulants (normalement utilisés pour traiter les troubles de déficit de l'attention).

Voici les catégories de codes de diagnostic de la CIM-10-CA se rapportant à ces médicaments :

- F11 — Troubles mentaux et du comportement liés à l'utilisation d'opiacés
- F13 — Troubles mentaux et du comportement liés à l'utilisation de sédatifs ou d'hypnotiques
- F15 — Troubles mentaux et du comportement liés à l'utilisation d'autres stimulants, y compris la caféine
- F19 — Troubles mentaux et du comportement liés à l'utilisation de drogues multiples, et troubles liés à l'utilisation d'autres substances psycho-actives

Ces catégories sont composées des codes complémentaires suivants :

- FXX.0 — Intoxication aiguë
- FXX.1 — Utilisation nocive
- FXX.2 — Syndrome de dépendance
- FXX.3 — Syndrome de sevrage
- FXX.4 — Syndrome de sevrage avec delirium
- FXX.5 — Trouble psychotique
- FXX.6 — Syndrome amnésique
- FXX.7 — Trouble psychotique résiduel ou de survenue tardive
- FXX.8 — Autres troubles mentaux et du comportement
- FXX.9 — Troubles mentaux et du comportement non précisés

Voici d'autres codes pertinents pour le projet sur l'abus de médicaments d'ordonnance :

- T40.2 — Intoxication par d'autres opiacés (morphine et codéine)
- T40.3 — Intoxication par la méthadone
- T40.4 — Intoxication par d'autres narcotiques synthétiques (péthidine, aussi connu sous le nom de « mépéridine »)
- T40.6 — Intoxication par des narcotiques, autres et sans précision

- T42.4 — Intoxication par les benzodiazépines
- T42.7 — Intoxication par les anti-épileptiques, les sédatifs et les hypnotiques, sans précision
- X42 — Intoxication accidentelle par des narcotiques et psychodysléptiques [hallucinogènes], et exposition à ces produits, non classés ailleurs
- X62 — Auto-intoxication par des narcotiques et psychodysléptiques [hallucinogènes] et exposition à ces produits, non classés ailleurs
- Y12 — Intoxication par des narcotiques et psychodysléptiques [hallucinogènes], et exposition à ces produits, non classés ailleurs, intention non déterminée
- Y45.0 — Opioides et analgésiques apparentés ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique
- Y47 — Sédatifs, hypnotiques et tranquillisants ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique

Vous pouvez obtenir des renseignements précis à l'aide de ces codes en soumettant une [demande de données personnalisées](#).



Contactez-nous

L'équipe du Projet sur l'abus de médicaments d'ordonnance: amo@icis.ca